

Juillet 2018



Le petit Frazéen

n° 22

B
u
l
l
e
t
i
n

M
u
n
i
c
i
p
a
l



10 ans ! Au printemps 2008, le Conseil municipal de Frazé m'a demandé d'être le Maire du village. Puis en 2014, avec un nouveau Conseil, j'ai sollicité le renouvellement de ce mandat. Cela fait donc 10 ans que je suis le Maire de Frazé.

Qu'avons-nous fait, ensemble, de ces 10 années ?

Avant de dresser un bilan, que vous trouverez dans ce bulletin municipal, je tiens à insister sur plusieurs points :

- *On est seul maire, mais on ne travaille pas seul. Même si le caractère « représentation », voire « Relations Publiques » est incontournable et dévolu au Maire, le travail de fond est fait à plusieurs. C'est lors des conseils municipaux que l'on débat des possibilités, des options que nous allons prendre et qui engageront la vie du village souvent pour longtemps. Les questions stratégiques de l'aménagement de notre territoire, des investissements à faire, tout cela est public, car les réunions de conseil sont ouvertes à tous. Mais c'est ensemble, avec les membres du Conseil, que les décisions sont prises.*
- *Les adjoints, que je remercie ici tout particulièrement, ont un rôle extrêmement important à jouer : plus spécialisés dans un domaine pour lequel ils ont reçu délégation, ils sont compétents et impliqués, et rien ne serait possible sans leur expertise. Les adjoints sont :*
 - *Fabien Masson, aux travaux (bâtiments, voirie, équipements techniques, ...),*
 - *Isabelle Lavie, à la communication (site Internet, bulletin municipal, documents d'appui, rapports, ...),*
 - *Gérard Trécul, aux fêtes et cérémonies (vie du village, associations, événements, ...),*
 - *Alain Gauthier, aux affaires sociales (relations avec les services sociaux, CCAS, ...).*
- *Le contexte dans lequel ces mandats se sont déroulés a énormément changé : nous sommes devenus membres du Parc du Perche, la loi NOTRe a renforcé le rôle et modifié les périmètres des communautés de communes, le redécoupage départemental nous a intégré dans un autre canton, le PETR est né. Tout cela multiplie les instances qui président aux destinées de notre village, et donc nous oblige à participer à de très nombreuses réunions.*

Enfin, quel que soit le conseil en place ou le maire de votre village, ceux sur qui tout finit par reposer, ceux qui « font » que toutes nos décisions deviennent réalité, ce sont les membres de l'équipe municipale, les employés communaux : montage des dossiers, gestion de la vie quotidienne, de l'état civil, de la comptabilité, entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, gestion des voiries, de la station d'épuration, du cimetière, organisation technique des fêtes et événements... Merci à eux pour leur soutien, leur fiabilité sans faille et leur dévouement à Frazé.

Brigitte Pistré

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Entretien de notre patrimoine : le calvaire refait à neuf

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédente édition, le calvaire situé à l'entrée du bourg, à l'intersection des routes de Montigny-le-Chartif, La Leu, Chassant et La Croix-du-Perche nécessitait une intervention d'urgence, car ses pièces de bois très fortement dégradées menaçaient de s'effondrer.

Déposée en début d'hiver, la croix a donc été entièrement refaite à neuf par l'entreprise Huet et Fils, de Méréglise, que nous remercions ici pour son remarquable travail.

Visible aussi bien par les automobilistes de passage sur la route que par les nombreux touristes qui s'arrêtent là, le calvaire ainsi rénové ajoute une touche supplémentaire à cette vue imprenable sur le château.

Coût des travaux : 3 380 € HT, subventionnés à 50 % par le Conseil départemental, soit 1 690 €.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ Objectif zéro phyto : de nouveaux investissements

Depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi Labbé, l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités est interdite (sauf cimetière et exception).

Les agents de la commune n'ont pas attendu l'application de ces normes et depuis 5 ans, ont réduit l'utilisation de ces produits phytosanitaires. Comme vous avez pu le remarquer, certains endroits ne sont plus désherbés chimiquement. Il faut comprendre que cette nouvelle organisation demande beaucoup plus de temps passé à désherber manuellement ou mécaniquement.

C'est pourquoi, en accord avec les élus, Eric Gasnier, responsable de l'équipe technique, et Christine Trécul, secrétaire de mairie, se sont investis à établir un plan d'entretien annuel tendant vers le zéro phytosanitaire afin de déterminer le matériel alternatif pouvant être utilisé et obtenir des aides pour acquérir ce matériel.

Pour ce faire, le Conseil municipal a décidé l'achat de :

- un désherbeur thermique à air pulsé pour un coût de 2 340 € HT soit 2 808 € TTC, pour supprimer les plantules au pied des murs, sur les trottoirs,
- un désherbeur mécanique pour un coût de 11 454,75 € HT soit 13 745,70 € TTC, pour nettoyer les allées en calcaire (cimetière, promenade du lavoir, aire de jeux, ...).

Ces investissements bénéficient d'une subvention de 40 % de l'Agence de l'eau et 40 % de la Région Centre Val de Loire.

Les trottoirs et caniveaux sont essentiellement balayés et traités mécaniquement avec une brosse et les voies communales et rurales sont décapées par un balayage mécanique réalisé par une entreprise.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ Voirie : la Haie Vierge et le Cormier au programme 2018

Poursuivant son programme d'entretien du réseau viaire, la commune a prévu cette année :

- la première phase de réfection de la voie communale de la Haie Vierge,
- les travaux préparatoires avant enduit au Cormier, impasse du Marchais.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de la convention annuelle. Ces travaux seront réalisés au cours de l'été dans le cadre de l'appel d'offres groupé de la Communauté de Communes Terres de Perche.

Coût estimatif : 26 741,20 € TTC, éligible à une subvention du Conseil départemental.

➤ Salle des fêtes : le programme d'amélioration se poursuit

Chaque année, la commune poursuit son programme d'amélioration fonctionnelle de la salle des fêtes.

Après l'isolation du local de stockage du mobilier, le remplacement du chauffe-eau, la reprise de l'isolation et des peintures extérieures, et enfin la réfection du carrelage achevée en 2017, des travaux de réhabilitation énergétique sont à l'étude : remplacement des menuiseries, mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée, puis réfection des peintures intérieures et mise aux normes de l'éclairage. Autant de travaux qui pourront bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du dispositif Energetis Collectivités et pour lesquels des demandes de subventions sont en cours.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Un renforcement de l'équipe technique pour l'été



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Comme chaque année à la belle saison, l'entretien des espaces verts, de la voirie et des locaux donnent lieu à un accroissement d'activité pour nos employés communaux. Pour faire face à ce surcroît de travail, la Municipalité a voté la création d'un emploi non permanent. C'est un Frazéen, Francis Morice, qui a été recruté sur ce poste temporaire.

De la tonte des pelouses au désherbage du cimetière, en passant par l'entretien de l'aire de jeux ou encore la surveillance de la station d'épuration, notre équipe technique reste donc opérationnelle pour répondre aux nombreuses sollicitations qui interviennent au quotidien sur les 2770 ha de la commune. Ainsi, récemment, nos agents ont fait preuve de polyvalence en fabricant une porte pour sécuriser un puits dont seuls les plus anciens connaissaient l'existence (photo ci-contre) !

Notre commune favorise également l'emploi et l'acquisition d'expérience professionnelle auprès des jeunes : elle accueille cette année Luna Pottier, stagiaire pendant un mois dans le cadre de sa formation BTS assistante de gestion PME-PMI, et William Lebel pendant un mois en tant qu'employé saisonnier.

➤ Merci Maryse et Jean-Loup !

La séance de Conseil municipal du 6 avril 2018 aura été la dernière pour Maryse Allender. Arrivés sur la commune en 2011, Maryse et Jean-Loup ont souhaité immédiatement s'intégrer à la vie du village. Ils se sont d'abord investis au sein du Comité des Fêtes, puis Maryse a fait son entrée au Conseil municipal à l'occasion des dernières élections.

Très impliqués et toujours prêts à rendre service, ils ont su mettre leurs compétences à la disposition de la collectivité, sans ménager leur peine ni compter leur temps : on se souviendra encore, lors des prochaines Journées du Patrimoine, des heures passées par Jean-Loup, souvent jusque très tard dans la nuit, pour que tous les dispositifs électriques soient opérationnels le jour J !

Partis rejoindre leur famille dans leurs Pyrénées natales, les époux Allender laissent à Frazé le souvenir d'un couple sympathique auquel beaucoup s'étaient attachés.

Maryse et Jean-Loup : Frazé vous remercie très chaleureusement !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ **Budget 2018 : les taxes votées sont inchangées, les investissements continuent !**

Voté lors du Conseil municipal du 6 avril, le budget 2018 permet de poursuivre les investissements : réfection de voirie, amélioration de la salle des fêtes, étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie en pôle multi activités (« La Passerelle »)...

Rappelons que le budget se construit à partir des prévisions de recettes et dépenses de l'année auxquelles on ajoute ou retranche les résultats de l'année précédente (2017), validés lors du vote du compte administratif qui doit être conforme aux chiffres du compte de résultat du trésorier.

Voici le budget prévisionnel 2018 dans une présentation simplifiée en € TTC (le détail est disponible en mairie) :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES		RECETTES	
Report excédent antérieur	393 216	Subventions d'équipement	98 662
Produits des services	5 395	Produits de cession	1 000
Dotations (DGF, DSR, FDC)	81 254	Dotations, fonds divers	37 623
Produits fiscaux	251 572	Opérations patrimoniales	8 023
Produits de gestion courante	7 000	Report excédent antérieur	12 334
Produits exceptionnels et financiers	2 503	Virement depuis la section de fonctionnement	121 812
Opérations patrimoniales	5 500	Amortissement	39 262
Atténuation de charges	1 500	TOTAL	318 716
TOTAL	747 940	DEPENSES	
DEPENSES		Immobilisations corporelles	287 033
Charges à caractère général	176 590	Emprunts et dettes assimilées	8 160
Charges de personnel	127 573	Dépenses imprévues	10 000
Atténuation de produits	1 700	Opérations patrimoniales	13 523
Autres charges de gestion courante	100 101	TOTAL	318 716
Charges financières	7 393		
Amortissement et provisions sur travaux	163 509		
Virement vers la section investissement	121 812		
Dépenses imprévues	10 000		
Opérations patrimoniales	39 262		
TOTAL	747 940		

Pour construire le budget primitif 2018, le Conseil municipal a voté les taux d'imposition.

A l'unanimité, il a été décidé de maintenir les taux de 2017, à savoir :

- taxe d'habitation 8,73 %,
- taxe foncière (bâti) 13,04 %,
- taxe foncière (non bâti) 29,34 %.

➤ Les subventions aux associations

Comme chaque année, le Conseil municipal a examiné différentes demandes de subvention. Après délibération, il a décidé d'allouer à chaque association frazéenne une subvention de 350 €, et d'aider différentes associations locales d'intérêt général. L'ensemble de ces subventions est récapitulé dans le tableau suivant :

Comité des Fêtes de Frazé	350 €
La Gaule Frazéenne (pêche)	350 €
Amicale des Anciens Elèves de Frazé	350 €
Le Trait d'Union de Frazé	350 €
Frazz'Art en scène	350 €
Coopérative scolaire de Chassant	350 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	300 €
APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) Frazé – Chassant - La Croix-du-Perche	150 €
Comice agricole	50 €
Restos du Coeur	50 €
Banque Alimentaire	50 €
Maison Familiale et Rurale de Beaumont-les-Autels	50 €
Société Protectrice des Animaux (prise en charge des animaux d'une personne hospitalisée et décédée depuis)	50 €
Secours populaire	50 €
VMEH de Brou (visiteurs hospitaliers)	50 €
Prévention Routière	50 €

➤ La Passerelle...

Nous vous avons écoutés : bientôt un nouveau lieu de vie à Frazé !

L'ancienne boulangerie a fait l'objet d'une consultation publique, à laquelle vous avez été plusieurs dizaines à participer. De nos échanges sont nées de nombreuses idées, et nous avons pu affiner notre demande auprès de l'architecte qui va gérer cette rénovation. Vous avez souhaité plus de liens, plus de lieux de rencontres, plus de services (accueil des enfants, internet, bibliothèque, ...) mais aussi un espace de convivialité pour les réceptions familiales. Il est vrai que la salle des fêtes est très grande et que parfois on aimerait un espace plus intime. Et vous voulez aussi valoriser le cheminement piétonnier qui relie la rue du 8 Mai 1945 et celle du 19 Mars 1962 par un espace vert qu'il faudra repenser.

De beaux projets sur lesquels il nous faut maintenant travailler : état des bâtiments et du sol, configuration, cloisonnement des fonctionnalités, acoustique, énergies renouvelables, tout doit être mesuré dans le cadre d'une étude de faisabilité, confiée à Guillaume Trouvé, qui est l'architecte avec lequel nous avons rénové l'église. Ensuite nous pourrions imaginer le projet, estimer les dépenses, rechercher les subventions et aides diverses, puis lancer les travaux.

A terme nous espérons ainsi pouvoir offrir :

- un espace « vitrine éphémère » dédiée aux professionnels et artisans qui souhaiteraient s'y installer, l'espace d'une journée, d'une semaine ou plus...
- un espace « culture » avec expositions, bibliothèque, certainement géré par les associations locales ;
- un lieu d'accueil des enfants, qui serait géré par exemple par une association de parents, sorte de « crèche parentale » ;
- un espace « co-working », installations de bureaux partagés haut débit ;
- un espace de convivialité, équipé d'un office, pour recevoir ses amis autour d'un repas ;
- des chambres à louer.

Un jardin public reliant les deux accès à cet espace, nommé La Passerelle car il croise et relie plusieurs univers, permettra de déambuler agréablement.



©Mairie de Frazé / J. Lavie

10 ans d'action au service de Frazé

Nous vous proposons ici une rétrospective des principales actions menées durant les 10 dernières années. Pour certains travaux, la commune a fait appel à des entreprises spécialisées, les autres ont été réalisés en régie, grâce au savoir-faire de nos agents municipaux.

- Nous avons refait les fossés d'évacuation, l'enfouissement et la voirie aux Houdraises.
- Nous avons nettoyé et fleuri le cimetière.
- Nous avons enfoui les lignes électriques disgracieuses dans le bourg.
- Nous y avons changé les éclairages pour des lampes à sodium, moins énergivores.
- Nous avons placé plusieurs bancs dans le village.
- Nous avons nettoyé la mare, et réalisé la promenade du lavoir, que nous avons restauré.
- Nous avons adhéré au Parc naturel régional du Perche et noué des relations fortes avec nos partenaires territoriaux.
- Nous avons réintégré une communauté de communes au sein du Perche.
- Nous avons construit les bâtiments du commerce et des 5 chambres d'hôtes.
- Nous avons mis en place une vraie politique d'accueil touristique et de valorisation du patrimoine exceptionnel de Frazé.
- Créé « Frazé s'affiche », notre fête du Patrimoine, qui contribue au rayonnement régional de notre commune.
- Nous avons aménagé une aire de jeux pour les petits.
- Nous avons séparé les réseaux d'eau de pluie et d'eaux usées.
- Nous avons réalisé le Plan Local d'Urbanisme.
- Nous avons restauré et sauvé l'église.
- Nous avons refait une beauté à la mairie, y avons étendu le chauffage central.
- Avons construit des toilettes et un abri pour les pêcheurs.
- Créé un terrain de sport et de foot.
- Aménagé les rampes d'accès et isolé la salle des fêtes.
- Acheté du matériel dont un tracteur et les engins nécessaires à tenir notre objectif zéro phyto.
- Refait 20 km de voirie.
- Créé des parkings.
- Sécurisé le bourg.
- Réparé les ponts et des murs de soutènement.
- Rénové la salle des fêtes.
- Nous avons créé le site internet.
- Élargi les horaires d'ouverture de la mairie.
- Donné une salle aux associations.
- Nous avons sauvé le pain quotidien des Frazéens.
- Nous avons ouvert un relais-poste.
- Nous avons abrité les enfants qui attendent le car.
- Réorganisé un CCAS vivant et actif.
- Réparé le calvaire.

Et cela, nous l'avons fait à budget constant, sans alourdir les impôts, ni pénaliser la capacité d'investissement de la commune, grâce à une gestion rigoureuse et équilibrée des coûts de fonctionnement. Ces investissements représentent 2 886 492 €, pour lesquels nous avons obtenu 1 635 885 € de subventions.

Ces travaux améliorent la qualité de vie au village, enrichissent le patrimoine commun, permettent de mettre en valeur la beauté de notre village, contribuant ainsi à son attractivité et à son rayonnement touristique...

Le civisme, l'affaire de tous...

➤ Les dispositifs de l'assainissement collectif : comment préserver notre station d'épuration

Les eaux usées domestiques contiennent habituellement certains détergents, lessives, eaux de rinçage qui ne perturbent pas le fonctionnement biologique de l'installation d'assainissement lorsqu'ils sont utilisés en quantité normale et sans excès.

En revanche, **sont à proscrire** :

- les eaux pluviales, de ruissellement de la toiture et /ou des surfaces imperméabilisées de la parcelle,
- les lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetables, en papier ou textiles, les serpillères,
- les protections féminines, préservatifs, couches pour bébés et cotons tiges,
- les résidus de peinture, teintures et décapants,
- les graisses et huiles domestiques,
- les huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques utilisés dans les activités de bricolage.



L'ensemble de ces produits doit impérativement être déposé dans vos poubelles ou en déchetterie (pour certains produits), et **non dans votre dispositif d'assainissement collectif par l'intermédiaire de la cuvette des WC, éviers, avaloirs**, etc. Ces recommandations sont par ailleurs tout à fait valables pour les installations d'assainissement individuel !

➤ Stop aux dépôts de déchets sur la voie publique

Les employés communaux constatent le dépôt de cartons, d'anciens électroménagers et vieux mobiliers auprès des contenants de tri sélectif alors qu'ils doivent être déposés à la déchetterie de Thiron Gardais. Nous vous rappelons la réglementation : *toute personne qui abandonne tout type de déchets sur la voie publique risque une amende forfaitaire.*

Les dépôts sauvages :

Nous avons constaté un certain nombre de dépôts sur les voies rurales. Or les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.

Un cas s'est notamment produit à Frazé. La gendarmerie a retrouvé les auteurs... qui passent devant le Tribunal.

Dans les deux cas, tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le Code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 644-2, de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention allant de 38 € à 1 500 € voire 3 000 € en cas de récidive, ainsi que la confiscation du véhicule.

Déchetterie de Thiron-Gardais :		
Horaire d'été	Matin	Après-midi
Lundi	-	14h - 17h30
Mardi	-	-
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h30
Judi	-	-
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30
Horaire d'hiver	Matin	Après-midi
Lundi	-	14h - 17h30
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h - 17h30
Judi	-	-
Vendredi	-	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30



➤ L'envol

Vous êtes étudiant(e) ? Vous avez un projet de stage ou de voyage d'études à l'étranger ? Connaissez-vous l'envol ?

Créé en 2008, l'envol est un dispositif mis en place par la commune pour aider des jeunes à financer un voyage d'études. Quatre Frazéennes en ont déjà bénéficié pour partir au Canada, en Amérique du Sud, en Afrique et en Angleterre. Pourquoi pas vous ? Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Une jeune association à la Une : Frazz'art

Une nouvelle association a vu le jour récemment : Frazz'art. Son objectif ? Promouvoir la culture contemporaine et percheronne dans un lieu exceptionnel : la Tuilerie des Boissières. Ce bâtiment chargé d'histoire date du XVI^{ème} siècle. Le site fut utilisé dès la construction du château de Frazé pour fournir les tuiles nécessaires au château et au reste du village. Frazz'art met en valeur ce patrimoine et invite le grand public à le découvrir au travers d'évènements culturels ouverts à tous.

La première de ces manifestations a eu lieu le 19 mai dernier, avec un festival invitant des artistes amateurs confirmés à se produire sous la Tuilerie. Tout au long de la journée, les nombreux visiteurs ont pu découvrir le site tout en profitant d'intermèdes musicaux et de mises en scène associant différents genres artistiques.

Car Frazz'art accueille toutes les disciplines : musique, danse, performance, théâtre, cirque, lecture, arts visuels, cinéma, etc sont les bienvenus. L'association a vocation à constituer un tremplin pour les artistes locaux, en particulier ceux qui s'inspirent du patrimoine et de la culture locale dans leur démarche, mais également de promouvoir l'art contemporain et traditionnel de qualité. Frazz'art veut s'inscrire dans l'offre culturelle de la région et participer au bien-être des communautés locales dans la convivialité et le respect. Souhaitant offrir aux habitants de Frazé et des villes alentours l'occasion de se retrouver autour de la culture dans un cadre magnifique, Frazz'art peut se féliciter d'avoir pleinement rempli sa mission le 19 mai !

Prochain rendez-vous à l'occasion des Journées du Patrimoine où Frazz'art se joindra aux autres associations pour ajouter sa touche artistique à l'évènement.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Contact :

M. Dominique Renaudin, Président
La Tuilerie des Boissières - 28160 FRAZE
frazzart.asso@gmail.com

Nouveau : la gym s'ouvre aux seniors

Avec 5 enfants et 10 bébés, l'activité gymnastique a bien fonctionné tout au long de l'année. Ces cours de baby gym et de gymnastique pour enfants sont proposés le mercredi après-midi à la salle des fêtes sous l'égide du Comité départemental.

Forte de son succès auprès des plus jeunes, l'activité va également s'ouvrir aux seniors dès la rentrée de septembre, le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes. Deux séances de découverte sont offertes.

Pour tout renseignement, contacter sterenn90@hotmail.fr ou téléphoner au 06.72.18.90.75.

SantéGym
Soigner sa forme

Événements communaux et associatifs du premier semestre 2018



Comme chaque année, **la Gaule Frazéenne** a démarré la saison de pêche avec sa journée truites, le samedi 14 avril, en présence d'une cinquantaine de pêcheurs. Des truites ont également été déversées pour les ponts du mois de mai.

La pêche reste ouverte autour de l'étang jusqu'au 14 octobre. Les cartes sont en vente sur place auprès des membres chargés du contrôle, ou à L'Étape des Saveurs.



Les membres et sympathisants de **l'Amicale des Anciens Elèves de Frazé** se sont retrouvés le 23 avril autour du traditionnel méchoui. Un rendez-vous très réussi, avec une centaine de convives fidèles au rendez-vous.

Très satisfait de la journée, Jean-Paul Bualé, le président, a rappelé l'autre temps fort de l'Amicale, le loto qui aura lieu le samedi 20 octobre.



Les nationaux de tennis de table UFOLEP B ont eu lieu à ESTAIRE (59) les 28 et 29 avril. Bastien Courtois a accompagné Louis Gasnier qui s'est qualifié et a défendu les couleurs du **Trait d'Union de Frazé** en terminant 21^{ème} sur 33 en individuel. Il a aussi participé au quart de finale en double avec un autre joueur de la région Grand-Est. Autre temps fort du TUF, la soirée feu de Saint-Jean qui a rencontré un beau succès le samedi 23 juin.



Le 73^{ème} anniversaire de la **victoire du 8 Mai 1945** a été célébré à Frazé avec le concours habituel de l'harmonie de Brou. Cette commémoration fut également l'occasion pour Madame le Maire de rendre hommage à l'une des figures de la commune, Monsieur Denis Mesnager, disparu très récemment et qui fut un fidèle et méritant porte-drapeau lors des divers événements patriotiques.

A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.



Cette année encore, la brocante du **Comité des Fêtes** est passée entre les gouttes. Le succès était donc au rendez-vous en ce dimanche 13 mai, et les exposants et visiteurs furent nombreux.

De quoi récompenser les efforts des bénévoles qui se sont affairés toute la journée autour du stand de restauration.

Le Comité des Fêtes donne à présent rendez-vous aux enfants de Frazé le 15 décembre à l'occasion de sa fête de Noël.

Agenda 2018 de Frazé : second semestre

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
JUILLET	samedi 7 à 17h00 samedi 7 et dimanche 8 vendredi 13 à 17h00 vendredi 13 à 20h00	Randonnée Echappée de la Loire à Vélo 100 km du Perche Jeux et divertissements pour tous Repas champêtre, retraite aux flambeaux (22h30), feu d'artifice (23h) et bal	Office du Tourisme Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Comité des Fêtes Municipalité / Comité des Fêtes
SEPTEMBRE	samedi 15 et dimanche 16	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 20 à 20h30	Loto	Amicale des Anciens Elèves
NOVEMBRE	dimanche 11 samedi 17 à 20h00 samedi 24 à 18h30	Commémoration de l'Armistice, suivie du banquet des aînés Soirée Beaujolais Assemblée générale, suivie d'un repas	Municipalité et CCAS APEA Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 15 à 14h00 dimanche 16 à 14h00	Noël des enfants Arbre de Noël	Comité des fêtes APEA

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet www.mairie-fraze.fr** afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

➤ La fête du patrimoine : Frazé s'affiche, 10^{ème} édition !

« *L'art du partage* », tel sera le thème officiel des Journées du Patrimoine les **samedi 15 et dimanche 16 septembre**. Pour nous à Frazé, il s'agira de la 10^{ème} édition de « *Frazé s'affiche* ».

Comme chaque année, les bénévoles travaillent déjà depuis plusieurs mois pour concocter le programme de ces deux jours de fête qui s'inscriront aussi dans le cadre des 20 ans du Parc naturel régional du Perche.

Les grilles du château seront grandes ouvertes pour permettre aux visiteurs de découvrir le parc et les jardins en accès libre, ou d'assister à une présentation commentée par le propriétaire des lieux. Après un repas médiéval proposé par l'Etape des Saveurs, un grand concert pyrotechnique aura lieu le samedi soir, associant les airs du quatuor à cordes *2 si 2 la* et le feu d'artifice de l'entreprise FMA. Parmi les nouveautés cette année, l'association Frazz'art proposera des animations au sein de la Tuilerie, et un habitant de Frazé, passionné d'histoire locale, exposera du matériel archéologique et proposera une conférence sur la radiesthésie. Des auteurs locaux seront également sollicités pour dédicacer leurs œuvres. Autres temps forts : la chasse au trésor pour les enfants, la messe de Saint-Hubert à l'église, sans oublier les promenades en carriole et même la présence d'une mini-ferme ! Plusieurs artisans devraient également s'installer sur la place pour exposer leur savoir-faire.

Voici le déroulement de ces deux journées de fête, tel qu'il est prévu au moment où ce bulletin est mis sous presse :

Samedi 15 septembre

- 14h00 : Ouverture des Journées du Patrimoine
- 15h00 : Présentation des travaux de l'église
- 16h00 : Jazz à la Tuilerie
- 17h00 : Présentation du Château par les propriétaires
- 20h00 : Repas médiéval
- 22h30 : Feu d'artifice en musique (quatuor à cordes)

Dimanche 16 septembre

- 09h00 : Randonnée pédestre et VTT
- 10h30 : Chasse au trésor
- 11h00 : Messe de St-Hubert avec *Les Trompes du Perche*
- 12h00 : Barbecue
- 14h30 : Présentation du Château par les propriétaires
- 15h30 : Présentation des travaux de l'église
- 16h30 : Présentation du Château par les propriétaires



©Mairie de Frazé / I. Lavie

« *Frazé s'affiche* » se réunissent régulièrement pour assurer une fête de grande qualité et penser à tous les détails pratiques. Mais comme d'habitude nous vous communiquons les informations bien en amont afin que ceux qui le souhaitent puissent réserver leurs places aux repas : le nombre de convives est limité, et la priorité des inscriptions est toujours donnée aux Frazéens ! Alors **réservez dès maintenant votre week-end des 15 et 16 septembre et n'hésitez pas à le faire savoir à vos amis !**

Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer à Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Pour effectuer cette démarche citoyenne, il vous suffit de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Etat civil

Naissances : Inès HALLIER, le 29 décembre 2017 à Châteaudun

Mariage : Romain CORNILLÈRE et Marion MORICE, le 26 mai 2018
Jérôme PERRIN et Mylène THÉVENET, le 23 juin 2018



Décès : M. Daniel Riant, le 3 janvier 2018 au Coudray
Mme Simone DESLANDES, le 21 janvier 2018 à Illiers-Combray
M. Marcel CARRÉ, le 30 mars 2018 à Nogent-le-Rotrou
M. Denis MESNAGER, le 20 avril 2018 à Mainvilliers
M. Michel de MOURGUES, le 23 mai 2018 à Paris
Mme Jeannine LESIEUR, le 12 juin 2018 à Etampes
M. Aimé DUBOIS, le 12 juin 2018 à Châteaudun

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
le mardi après-midi de 14h30 à 16h30
le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52
fax : 02.37.29.50.14
adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr
site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70
Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03
Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90
Gérard TRECUL, 3^{ème} adjoint : 06.32.00.74.88
Alain GAUTHIER, 4^{ème} adjoint : 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 22 – juillet 2018
Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé
Rédaction : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Alain Gauthier
Illustrations : Isabelle Lavie, Claire Kozohorsky
Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel
Impression : Florilège Graphique
Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux



Fête Nationale 13 juillet 2018 à la salle des fêtes

17h00 : jeux pour tous, dont animation shoot-bull (photo)
19h00 : apéritif offert à tous
20h00 : buffet champêtre (pensez à vous inscrire)
22h30 : retraite aux flambeaux, feu d'artifice à l'étang et bal



©Mairie de Frazé / I. Lavie